

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 25
Pouvoirs : 7
Votants : 32

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/09/2018

Le 24 septembre 2018, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Hubert BONNET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplaçant Christian BAISE), Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir Jacky DUTRUC), Marie Jeanne BEGUET, Brigitte COULON, Pascal CUNY (Pouvoir Martial THEVENET), Yves DUMOULIN (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Françoise DUVILLARD (Pouvoir Frédéric VALLOS), Olivier EYRAUD, Raymond MOUSSY, Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE), Marc PECHOUX (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Michel RAYMOND (Pouvoir Isabelle ACHARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie LABROSSE (Saint Bernard), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Frédéric VALLOS

OBJET : TOURISME – Itinéraires de randonnées pédestres et VTT – Modifications

M. Bernard GRISON, Président, rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes est compétente pour la « Définition, réalisation, signalétique, balisage et entretien d'un réseau de circuits pédestres sur le territoire communautaire ».

Il précise que le 18 décembre 2017, le Conseil communautaire par délibération (2017C126) a validé un nouveau réseau d'itinéraires de 168 km, suite au diagnostic et aux préconisations du Comité départemental de la randonnée. Cependant, depuis décembre 2017, le kilométrage de ce réseau sur la Communauté de communes a évolué pour les raisons suivantes :

- Le diagnostic du Comité départemental de la randonnée comportait une erreur de calcul concernant la longueur totale du réseau : 168 km annoncés contre 217 km réels.
- Des demandes complémentaires ont été faites par les communes : connexions de 4 km supplémentaire environ.
- Le Département de l'Ain, lors de la présentation de son « Plan Sport de Nature 01 », a annoncé avoir inscrit, à la demande de l'association « l'Ain à cheval », l'itinéraire équestre Villeneuve-Anse, dont 3 km environ n'étaient pas répertoriés dans le réseau voté par la Communauté de communes en décembre 2017. Après échanges avec l'association, des connexions supplémentaires ont été rajoutées pour le passage des calèches notamment. Ces modifications ont donc entraîné 9 km de réseaux supplémentaires.

A noter, les boucles proposées sur ce réseau sont les suivantes :

- Boucle de Saint Bernard : 1h15 – 4.6 kms (Saint-Bernard),
- La Rencontre : 1h50 – 7 km (Ars-sur-Formans),
- Le Grand Rieux : 1h50 – 7 km (Civrieux),
- La Vieille Halle : 2h00 – 7.8 km (Frans),
- La Forêt des Oies : 2h40 – 10.2 km (Saint-Jean-de-Thurigneux),
- Fléchères par le chemin de halage : 3h40 – 13.3 km (Fareins – Beauregard),
- Le Fond de Juis : 3h30 – 14.1 km (Savigneux-Ambérieux),
- Circuit des Etangs : 3h50- 14.7 km (Ambérieux-en-Dombes - Savigneux),
- Entre Saône et Plateau : 4h20 – 15.4 km (Massieux – Reyrieux – Parcieux - Civrieux),
- Circuit d'Ars : 4h30 – 16.5 km (Ars-sur-Formans – Misérieux - Sainte Euphémie - Saint-Didier de Formans),
- Les Grandes Terres : 4h50 – 17.7 km (Rancé – Toussieux),
- Circuit des 7 communes : 6h10 – 21.6 km (Trévoux - Saint-Didier de Formans – Toussieux – Reyrieux - Parcieux - Massieux - Civrieux),
- La Chapelle de Chanteins : 3h – 12 km (uniquement du goudron) (Villeneuve).

A noter, les itinéraires structurants empruntant le territoire sont maintenus :

- Chemin de halage (Via Saona – Véloroute 50),
- Chemin du Curé d'Ars (Ars - Montmerle),
- Chemin d'Assise Vezelay – Assise en Italie (Beauregard – Ars – Rancé - Saint-Jean-de-Thurigneux),
- GRP Beaujolais - Bugey par la Dombes (Halage Trévoux – Massieux - Saint-Jean-de-Thurigneux – Dombes).

Il est proposé que ces itinéraires soient balisés pour la randonnée pédestre, pour la pratique du VTT, pour ceux respectant la classification de la Fédération Française de Cyclisme et la randonnée équestre.

Au regard de ces nouvelles données, un ajustement du schéma des itinéraires de randonnées de la Communauté de communes a donc été réalisé. Le réseau compte désormais 230 km. Il y a donc lieu d'abroger la délibération du 18 décembre 2017 (2017C126) et de délibérer à nouveau afin de valider ce nouveau réseau. Ceci permettra de poursuivre les études techniques et financières telles que prévues dans la mission du Comité départemental de randonnée.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ABROGER** la délibération N° 2017C126 du 18 décembre 2017 ;
- **D'APPROUVER** le nouveau réseau d'itinéraires de randonnée de 230 km ainsi que les noms des boucles proposés ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions de passages avec les propriétaires publics et privés et toutes pièces s'y rapportant.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **27 SEP. 2018**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180924-2018C93-TO

Affichage le : **27 SEP. 2018**

A Trévoux, le 24/09/2018

Le Président,
Bernard GRISON

